

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **9 mars 2026 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 6 648 828 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- la construction d'un étage excédentaire pouvant excéder la hauteur du bâtiment adjacent le plus bas, sans aucun retrait en façade,

et ce, malgré l'article 9.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui prescrit un retrait minimal d'une façade d'un étage plus élevé que les bâtiments voisins.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 20 février 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude